

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10;
A Paris, chez M. Alexandre
MÉNIER, libraire, place de
la Bourse.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois
mois ; 31 fr. pour six mois
60 fr. pour l'année ; hors d
dépt. du Rhône, 1 f. en su
par trimestre.

LYON, 16 JUIN 1831.

INFLUENCE DE LA PEUR EN POLITIQUE.

La France libérale se divise aujourd'hui en deux partis bien distincts, et entre lesquels le sillon qui les sépare s'approfondit tous les jours davantage. Est-il encore tems de faire cesser une division déplorable ? nous voudrions le tenter, mais nous ne l'espérons pas. Il y a cependant, nous le croyons, erreur de part et d'autre, et cette erreur est fille de la peur. Pourrions-nous rassurer les peureux ? Peut-être pour ceux qui sont de bonne foi et qui sont éclairés, mais les autres, mais ceux qui exploitent nos dissensions, qui veulent en tirer parti pour nous entraîner où ils aspirent, nous ne saurions rien en attendre.

Lorsque nous parlons de la France libérale, nous entendons cette immense majorité qui s'est rattachée de cœur et d'intérêt à la monarchie constitutionnelle que nous a donnée la Charte de 1830; nous n'y comprenons point ces rêveurs incorrigibles qui réclament pour la France des institutions républicaines, si peu en harmonie avec nos mœurs et notre civilisation ; nous n'y comprenons pas davantage ces républicains convertis par l'empire, et qui nous promettent de la liberté au nom du fils de Napoléon et de la gloire française, avec l'aide de l'élève du prince de Metternich. Les amis d'une sage liberté, d'accord sur le but, se partagent sur le chemin à prendre pour y arriver, et la cause de cette division il faut la chercher dans le sentiment auquel le Français se dit le moins accessible, dans le sentiment de la peur.

Ecoutez les libéraux du mouvement ?—Nous sommes trahis, nous marchons à une restauration de la monarchie absolue. Et qu'importe que notre roi s'appelle Charles X ou Louis-Philippe, si nos institutions sont les mêmes, si nos libertés ne sont pas plus larges, si le joug que nous sommes destinés à porter reste aussi pesant ? Qu'importe que la dynastie soit changée, si la France ne recouvre pas à l'extérieur sa noble indépendance, si le prince qui la gouverne se reconnaît, comme les rois légitimes, vassal de la sainte-alliance ! Qu'importe que la Charte soit modifiée, si, au lieu d'une aristocratie de droit, nous avons une aristocratie de fait, d'autant plus oppressive qu'elle sera moins habituée à la domination ! Prenons-y garde, surveillons notre avenir, combattons les projets qui nous menacent, l'ennemi est à nos portes.

Voulez-vous entendre maintenant les hommes de la résistance ?—La liberté, vous la demandez encore ! mais vous l'avez, vous avez presque la licence. Voyez ce qui se passe, lisez les journaux révolutionnaires, et vous pourrez présager ce qui nous attend. Comparez ce qui est aujourd'hui avec ce qui fut en 1789, et vous trouverez les mêmes désordres dans les opinions, le même dévergondage dans les discours. La société marche à une dissolution prochaine ; n'imitons pas nos pères qui laissent grossir le torrent, mettons-nous au travers pour l'arrêter. Que voulez-vous de plus en fait de liberté ? C'est de l'ordre qu'il nous faut, et il n'y a point d'ordre sans pouvoir : soutenons donc le pouvoir, donnons-lui des forces, ou bientôt nous serons entraînés ; apprêtons-nous à combattre impitoyablement, car la république est à nos portes.

En résumé, les premiers ont peur du pouvoir absolu, et les seconds de la république. Voyons sur quoi se fondent de semblables craintes.

Le pouvoir absolu ! et qui oserait le rêver dans la situation actuelle des choses, avec un chef qui a donné tant de gages de son amour pour la liberté, avec une nation qui a fait voir qu'elle voulait et savait être libre ? Le pouvoir absolu ! mais dites-nous quel est le peuple, non pas de l'Europe, mais de l'univers, plus libre que le peuple français. Dans quel pays du monde la presse est-elle plus indépendante ? dans quel pays sa liberté est-elle garantie par une institution plus libérale que notre jury ? Le pouvoir absolu ! mais avec quoi pourrait-on l'obtenir ? Est-ce avec l'armée telle qu'elle est organisée, avec l'armée composée d'hommes sortis du sein de la nation, et qui doivent incessamment y rentrer pour y puiser l'amour d'une sage liberté ? Est-ce avec la garde nationale ; mais la garde nationale, c'est la France armée, et la France armée veut rester libre ! Est-ce avec l'aristocratie ? mais où est-elle cette aristocratie ? Voyons, quels sont ses droits, ses privilèges. L'hérédité ? une seule institution aristocratique surnage encore ; elle s'est suicidée. Le pouvoir absolu ! mais pour y arriver il faut l'assentiment national ou la force matérielle ; où sont cet assentiment, cette force ? et si vous ne pouvez nous les montrer, rassurez-vous, le pouvoir absolu est bien loin de nous. Rassurez-vous en-

core, car la France libre ne sera jamais sous la dépendance de la sainte-alliance. Son antipathie est trop vive, et sa puissante volonté saura imprimer une courageuse conduite à ses gouvernans, quels qu'ils soient : mais pour cela montrez-leur quelque confiance, ne les découragez pas, et dites-leur bien qu'ils ont derrière eux une nation valeureuse, fière et chatouilleuse à l'excès sur la question de son honneur.

Oh ! oui, le pouvoir absolu n'est pas à craindre ; mais cent fois plutôt le pouvoir absolu que le désordre, que l'anarchie. C'est la république qui vous fait peur. La république ! et dites combien sont nombreux ceux qui la veulent ? dites-moi quelles sont leurs forces, où est leur point d'appui ? En 1792 on pouvait promettre à nos campagnes une république, ce qui voulait dire le partage des biens, l'affranchissement de la glèbe, l'égalité des droits. Mais à-présent que veut dire la république pour la masse de la nation, sinon le désordre, le meurtre, les assignats, le maximum, la guerre, etc. La république s'est tuée elle-même, elle ne renaîtra pas de ses cendres. Le peuple est ami de l'ordre et des lois ; il commence à comprendre qu'il a des devoirs, parce qu'il sait qu'il a des droits. Les républicains n'ont trouvé de sympathie nulle part ; les émeutes républicaines, malgré le secours des escrocs et des forçats, se sont éteintes d'elles-mêmes. Le ridicule les a étouffées bien mieux que le zèle de la garde nationale ; et les ouvriers trempant dans une cuve à tan un missionnaire républicain, ont plus fait pour l'ordre public qu'une charge de cavalerie. La république, en vérité, personne n'y pense, ou du moins n'ose l'avouer. Rassurez-vous, ne vous irritez pas contre de vains fantômes, Don Quichottes politiques remettez votre épée dans le fourreau, la république est bien loin de nous.

Mais, ce qui est près, c'est la division qui s'est glissée dans nos rangs ; ce qui est près, ce sont les rêveurs de la légitimité qui se préparent à profiter de nos désordres ; ce qui est près, c'est l'étranger qui a soif de nos malheurs, qui est altéré de nos dissensions, et qui fomente au milieu de nous la guerre civile. Voilà, voilà nos ennemis ; serrons-nous et soyons toujours disposés à les combattre. Et nous, nous qui prêchons l'union, notre voix pacifique sera-t-elle entendue ? Les passions n'ont pas d'oreilles pour le langage de la raison ; qui sait si nos conseils n'irriteront pas les deux partis ? qui sait si tous deux ne verront pas en nous un ennemi ? qui sait si, stationnaires aux yeux de ceux-ci, nous ne paraîtrons pas à ceux-là des républicains ? Qu'importe, après tout, nous faisons acte de bons citoyens, adieu ce pourra.

Demain vendredi une nouvelle séance d'exposition de la doctrine saint-simonienne aura lieu dans la salle du Cirque aux Brotteaux. Comme pour les séances précédentes chaque auditeur devra être muni d'une carte d'entrée.

— Ce matin, à l'audience de la première chambre du tribunal civil, M. Feuillet, nommé juge de paix du cinquième arrondissement de Lyon et M. Bonjour, nommé suppléant du juge de paix du troisième arrondissement de Lyon, ont été admis à la prestation de serment.

— Mercredi à 4 heures du matin, un jeune homme, M. D..., teneur de livres, s'est précipité de la croisée de son appartement au 3^e étage de la maison n° 3, rue Désirée. M. D... était malade depuis plusieurs jours d'une fièvre cérébrale, et il avait donné, à plusieurs reprises, des signes d'aliénation mentale. Il s'est brisé dans sa chute une jambe, l'avant-bras gauche et la mâchoire. Tous les soins que son déplorable état réclamait lui ont été prodigués, presque à l'instant même ; M. D... qui avait repris connaissance est mort à 9 heures.

— La translation des détenus de Saint-Joseph à la prison de Perrache, a eu lieu hier dans le plus grand ordre. Lits, matelas, couvertures, tout est neuf dans la nouvelle maison de détention, et c'est sans fondement qu'un journal de cette ville a annoncé qu'on y avait transporté de vieilles planches capables d'en compromettre la salubrité.

— Madame Botrigasi de Bologne, amateur de musique vocale, est arrivée à Lyon avec son mari et plusieurs de ses parens, tous réfugiés et musiciens. Elle ne quittera pas cette ville sans se faire entendre, nous l'espérons ; du moins, le succès qu'elle a obtenu à Marseille est un garant de celui qui l'attend ici.

CONCERT AU BÉNÉFICE DES PAUVRES.

Les jeunes frères Koëlla dont le talent avait attiré une assemblée assez nombreuse au dernier concert qu'ils ont donné à la Bourse, n'ont pas voulu quitter

notre ville sans laisser aux pauvres, un souvenir de leur passage. Ils donneront aujourd'hui vendredi, à 7 heures et 1/2, dans la salle de la Bourse, un troisième et dernier concert au bénéfice des indigens. Outre des morceaux d'harmonie qu'ils exécutent en quatuor, ils feront entendre de nouveau leurs jolis chants tyroliens qui ont excité un si vif enthousiasme.

Voilà une double occasion d'avoir du plaisir et de faire une bonne œuvre que beaucoup de gens ne laisseront pas échapper.

M. Etienne, 1^{er} cor du Grand-Théâtre, a bien voulu promettre d'exécuter un concerto.

Le prix du concert est de trois francs que l'on payera à la porte.

POLOGNE.

Voici l'Adresse du gouvernement national de Pologne aux citoyens de la Lithuanie, de la Volhynie, de la Podolie et de l'Ukraine. Quelles belles et nobles paroles ! Pour l'honneur du cabinet de Pétersbourg, il est à souhaiter qu'on ne compare ce document ni au préambule de l'akase contre la Lithuanie, ni au langage de la Gazette officielle du 28 mai :

Adresse du gouvernement national de Pologne aux citoyens de la Lithuanie, de la Volhynie, de la Podolie et de l'Ukraine.

« Frères et concitoyens !

« Le gouvernement national de la Pologne renaissante, heureux de pouvoir enfin vous saluer au nom du lien fraternel et de la liberté, s'empresse de dérouler devant vous le tableau que présente la patrie ; de vous exposer ses besoins, ses dangers et ses espérances. Le mur qui nous séparait s'écroule, nos souhaits, les vôtres se réalisent. L'aigle polonaise plane au-dessus de votre territoire. Unis, unis d'ames et de forces, c'est de concert que nous allons désormais agir pour accomplir l'œuvre difficile, périlleuse, mais grande et sacrée de la restauration de notre patrie. Le manifeste de la diète, en éclaircissant les motifs de notre levée, rendait compte de vos sentimens comme des nôtres. A peine insurgés, faibles encore de moyens et peu sûrs dans nos démarches, déjà nous prouvions devant l'univers et l'empereur Nicolas qu'un même esprit nous animait, et que nous désirions ne former, comme nous l'avions été jadis, qu'une seule et même nation. L'empereur Nicolas n'a pas voulu consacrer la tombe de son frère par un monument qui, du vivant d'Alexandre, eût mis le sceau à la gloire de son règne. Il n'a pas voulu voir en nous des Polonais outragés, des citoyens d'un pays libre et indépendant ; non, c'est en esclaves, rebelles à la Russie, qu'il a cru devoir nous traiter.

« Nous avons arrêté, nous avons repoussé ses phalanges menaçantes. Des divers corps dont se compose notre armée, les uns résistent ici à ses forces principales, d'autres pénètrent dans vos provinces, pour appeler des frères sous la bannière nationale. Vous n'avez pas attendu cet appel. Dès l'origine de notre mouvement, beaucoup d'entre vous versaient dans le sein de la représentation nationale leurs sentimens et leurs vœux ; ils formaient des légions qualifiées du nom de vos provinces ; enfin des districts entiers de la Lithuanie et de la Volhynie se sont levés en masse.

« Le partage de la Pologne a été appelé crime de l'avis unanime de l'Europe. Qui révoquera aujourd'hui cet arrêt ? Qui prêterait son appui pour s'en déclarer le champion ? Personne, sans doute ; et nous avons même l'espoir fondé que l'Europe s'empressera de reconnaître notre existence, dès que nous aurons prouvé que nous sommes dignes d'être une nation indépendante. Or, nous le prouverons par notre courage, notre persévérance, notre union et une conduite noble et modérée.

« Notre révolution est une suite de notre oppression et de nos malheurs ; c'était le besoin de nos cœurs, une conséquence de notre histoire. Vigoureuse dès son premier essor, elle n'est pas un produit étranger ; ce n'est pas une guerre civile, elle ne s'est pas teinte du sang de ses frères ; nous n'avons pas bouleversé les formes sociales, pour qu'un sort aveugle se charge après d'en reconstruire d'autres au hasard. Une guerre d'indépendance, la plus juste des guerres, voilà notre révolution : elle est audacieuse et douce comme le caractère national ; d'un bras, elle terrasse l'ennemi ; de l'autre, elle relève et ennoblit le cultivateur indigène. Nous admirons l'Angleterre et la France ; nous voulons être comme elles une nation civilisée, mais sans cesser d'être Polonais. Les nations ne peuvent et ne doivent pas changer violemment les élémens de leur existence. Chacune a son climat, son industrie, sa religion, ses mœurs, son caractère, son degré de culture, son histoire. C'est de ces élémens divers que surgissent les passions, les révolutions, les conditions propres de l'avenir. Une individualité fortement prononcée fait la puissance d'un peuple ; nous, nous avons conservé la nôtre, même au sein de l'esclavage. L'amour de la patrie, toujours prêt à tous les sacrifices, le courage, la pitié, la noblesse, la douceur étaient les vertus de nos pères : ce sont aussi les nôtres.

« Le peuple insurgé de Varsovie triompha au 29 novembre, sans chef et sans loi. Quel crime peut-on lui reprocher ? La capitale, les 30,000 hommes de notre armée et tout le royaume se levèrent comme par enchantement. Comment en ont-ils agi avec le grand-duc Constantin ? Ce prince, pendant quinze ans, sans pitié, sans égard pour nos sentimens et nos libertés, ce prince était entre nos mains. Mais il connaissait la nation, et, juste pour nous une seule et première fois, c'est à la loyauté nationale qu'il confia sa personne et sa troupe. Aussi le beffroi sicilien ne retentit point à la voix de la vindicte publique, et nous respectâmes ce prince et ses soldats, sans tirer avantage de notre supériorité. Nos bataillons,

qui attendaient d'un pied ferme toutes les forces de la Russie, ouvrirent leurs rangs pour laisser passer un ennemi abattu que garantissait l'honneur polonais. La générosité de la nation a été prouvée par beaucoup de faits isolés. L'Europe admire autant notre modération que notre vaillance; frères et concitoyens, une admiration égale vous attend.

« Commencez donc à agir simultanément, et agissez de la force de tous. En paix comme en guerre, c'est le peuple qui crée la force : tournez vers lui vos regards et vos cœurs. Fils dignes de vos pères, vous ferez comme eux, vous romprez les liens odieux, et vous cimenterez la sublime alliance du bienfait et de la reconnaissance. Ailleurs, c'est par le fer et le feu que le peuple reconquiert ses franchises; chez nous, il les reçoit comme un don de ses frères. Un acte généreux, juste et nécessaire, deviendra l'œuvre de votre propre volonté. Vous déclarerez vous-mêmes au peuple sa délivrance, et c'est ainsi que vous saluerez le retour des aigles polonaises parmi vous. Les champs ne perdront ni en culture, ni en prix, quand des bras libres en soigneront les produits. Vos cœurs seront ennoblis aux yeux de l'Europe civilisée, et la patrie aura gagné des millions de citoyens qui, à l'instar de nos braves cultivateurs, voleront à la défense de leur liberté pour repousser une domination dont la servitude est le caractère.

« N'oublions pas, frères et concitoyens, que la religion grecque est professée par une grande partie du peuple. La tolérance est un attribut de la civilisation. Les personnes, les églises, les cultes seront placés sans distinction sous la protection du gouvernement, et vous prêterez main forte à cette mesure de justice. Les Polonais trouvent dans leurs annales des exemples de toutes les vertus publiques. La race des Jagellons, pressant la sagesse et l'expérience des siècles à venir, s'était déjà illustrée par le respect qu'elle portait à tous les cultes. Les églises catholiques et grecques, les maisons de prières de toutes les croyances, les synagogues et les mosquées du Propriétaire retentissaient de bénédictions unanimes pour ce gouvernement paternel, et la diversité des cultes n'affaiblissait pas l'union de la nation.

« Dites au clergé que le fameux glaive de Boleslas qui enfonce les portes de Kiow n'éteignait aucun des cierges qui brûlaient devant les autels de ses saints; dites-lui que le héros polonais, le vainqueur des Russes à Orsza, repose encore aujourd'hui dans l'enceinte de la Lavza, par lui enrichie; que c'est sous les auspices du sceptre polonais que ses premiers livres d'église s'imprimèrent à Cracovie, comme sa première Bible à Ostrog; que s'il y a eu quelque méintelligence entre les membres des deux cultes, c'était l'œuvre de la Russie, où la couronne de l'autocrate est confondue avec la tiare du patriarche; dites-lui que le gouvernement polonais ne connaît pas de différence de culte, et qu'en Pologne les attendent également les dignités de l'Etat, les bases de nos députés comme les fauteuils de nos évêques au sénat.

« La guerre d'indépendance appelle beaucoup de guerriers sous son oriflamme; mais la guerre exige des moyens; elle rend les sacrifices de fortune nécessaires. Nous les avons faits sans hésitation et sans nombre. L'ennemi a ravagé et bouleversé la moitié de nos biens; nous avons donné l'autre moitié à la patrie. Ce n'est pas le temps de se plaindre. Nous nous sommes lancés sur une mer orageuse. Nous ne regretterions pas ces sacrifices s'ils ne s'agissaient que de notre vie; comment les regretterions-nous, nous Polonais, qui avons à sauver la patrie, l'honneur et l'avenir de nos enfants? Donnons tout ce qui peut revenir demain, et sauvons ce qui, par une conduite contraire, pourrait être perdu à jamais.

« La guerre que nous faisons de toutes nos forces, de toute notre énergie, et que vous ferez avec le même dévouement, peut détruire l'ennemi; mais elle seule, elle ne fera pas de nous une nation indépendante. C'est dans le sanctuaire de nos lois qu'est déposée l'arche de notre existence nationale. Nous sommes neufs dans la carrière politique; tandis que d'autres peuples avançaient dans la prospérité et consolidaient leurs forces vitales, nous étions sous la verge de la domination étrangère, à l'apprentissage du silence et de l'obéissance passive. Mais ainsi que nos jeunes armées, sans moyens et sans expérience, triomphent par leur courage et leur amour de la patrie, ainsi le défaut de talent et d'expérience serait suppléé chez nous par le même amour de la patrie, par le zèle, le dévouement, l'union fraternelle et les travaux de nos pères.

« Envoyez-nous vos députés. Nous ne voulons pas décider de vous sans vous. Choisissez-les d'après les formes reçues aujourd'hui chez vous; choisissez des hommes dignes d'une mission aussi élevée. Ils nous apporteront leurs conseils et l'exemple de cette union qui sacrifie toutes les vues personnelles à la grande considération du bien général. Dans le palais de nos rois, dans l'antique local de nos chambres, vos représentants rempliront les sièges restés vides, sièges où jadis on discutait sur les améliorations politiques, comme sur les moyens de consolider la puissance de l'Etat. Là, réunis, nous n'abjurerons pas les principes de nos prédécesseurs. La monarchie constitutionnelle n'est pas neuve dans nos annales; l'acte mémorable du 3 mai l'a consacrée. Notre diète présente l'a également et solennellement proclamée. C'est en travaillant sur cette base que vous répondrez à l'attente de l'Europe et que vous pourrez le mieux affermir la renaissance de notre patrie.

« Au sein de la joie la plus vive, et dans l'espoir d'un heureux avenir, on ne peut oublier, il est difficile de taire les dangers qui nous attendent. Des forces ennemies redoutables séjournent encore au milieu de nous; repoussées à quelques milles de la capitale, elles nous menacent de combats renouvelés. Au-delà de vos frontières un nuage noir et épais nous annonce des foudres vengeresses. La Russie est une puissance formidable. L'empereur Nicolas, irrité contre nous, met en mouvement tous les ressorts de l'empire, il réunit toutes les ressources de l'Etat. A toutes les cours de l'Europe qu'il craint, il tend des embûches pour nous perdre. Dans son courroux, il vous arrache droits et franchises données et jurés par son frère, par son père et par son aïeul. Il a levé sur vos têtes le glaive du bourreau, il ouvre les déserts de la Sibérie, qui ont déjà fait disparaître tant de nos frères; il veut enfin faire enlever nos enfants pour les façonner de bonne heure à l'esclavage qu'il leur prépare.

« Mais nous, nous combattons sans peur comme sans reproche; mais nous, nous ne cesserons d'espérer. Dieu a déjà fait pour nous des prodiges. C'est Dieu, et non pas l'empereur de Russie qui sera notre arbitre. C'est lui qui dira de quel côté a été le parjure; qui l'a long-temps, long-temps supporté; où est la victime, où est l'oppressé; à qui doit rester la victoire, et qui sera condamné au silence. Nous avons déjà combattu au nom de ce Dieu de nos pères, et nous combattons encore jusqu'au dernier accomplissement des arrêts de sa justice. Toutes les nations de l'Europe, toutes celles que la voix de l'humanité attendrit, qu'affectent toutes les souffrances injustes, tremblent unanimement pour nos destinées; toutes travaillent à la nouvelle de chacun de nos succès, elles

n'attendent peut-être que notre levée générale pour nous recevoir dans leur famille, pour nous saluer indépendants.

« Frères de la Lithuanie, de la Volhynie, de la Podolie, de l'Ukraine, réunissez cette fois-ci tous vos moyens, toutes vos forces; et, lorsque de concert avec vous, nous aurons achevé cette lutte inégale et terrible, nous inviterons les puissances de l'Europe à se former en tribunal. Là, nous paraîtrons tout couverts de notre sang; là, nous ouvrirons le livre de nos annales, nous déroulerons la carte de l'Europe et nous dirons : « Voilà notre cause et la vôtre; l'injustice faite à la Pologne vous est connue : vous voyez son désespoir; quant à son courage et à sa générosité, consultez nos ennemis. »

« Frères, espérons en Dieu, il descendra lui-même dans le cœur de nos juges, et inspirés par sa justice éternelle, ils prononceront vive la Pologne libre et indépendante !

Le président du gouvernement national, Signé G. A. CZARTORYSKI.

• Varsovie, ce 13 mai 1831. »

— Des frontières de Pologne, 4 juin. Le quartier-général du feld-maréchal Diebitsch était encore le 1^{er} juin à Ostrolenka.

— Dans la partie du pays situé entre Dlottorven et Lomza, il ne s'y trouve aucunes troupes, soit polonaises soit russes. Par contre les cosaques s'étaient avancés jusqu'à Grajewo; ils ont donné l'ordre aux paysans de Pogussen, village frontière dans la direction de Lyck, de rétablir un pont qui avait été détruit.

— Le colonel du génie russe, Daine, a été nommé commandant de place à Lomza.

— Un nombre considérable de troupes russes et polonaises sont maintenant en présence dans les environs d'Augustowo; ce qui fait présumer qu'il y aura incessamment une affaire.

— Le général Paskévitch est arrivé à St-Petersbourg; il quitte, dit-on, l'armée du Caucase pour succéder au feld-maréchal Diebitsch dans le commandement de l'armée de la Vistule.

— On assure que le lieutenant-général russe Kreutz a passé la Vistule auprès de Pulawy. On dit que ce mouvement se rattache à un nouveau plan du feld-maréchal comte Diebitsch.

Coblentz, 7 juin. Quatorze à quinze cents hommes de troupes de Lippe-Deimold, Holstein-Lauenbourg et Waldeck, faisant partie de l'armée de la confédération germanique viennent d'arriver ici. Ces troupes vont se remettre en route pour aller à Luxembourg.

Copenhague, 3 juin. Un vaisseau de ligne et une frégate russe viennent de jeter l'ancre dans notre rade.

— L'un de nos jeunes médecins est parti pour se rendre à Varsovie.

— Parmi les bâtimens qui se trouvent en quarantaine dans notre port, il y a des navires qui ont à bord des individus atteints du choléra-morbus. Notre gouvernement a pris à ce sujet des mesures sévères. La direction de quarantaine a déjà publié un avis à cet égard.

Berlin, 8 juin. M. le professeur Cousin, membre de l'Institut de France, est arrivé ici venant de Paris.

PARIS, 14 JUIN 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Il n'y a point aujourd'hui de journaux anglais à cause du dimanche. Les nouvelles de Pologne sont sans grand intérêt. Nous donnons plus bas un extrait de notre correspondance de Belgique.

— M. Valentin de la Pelouze, gérant du *Courrier Français* a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises sous la prévention d'infidélité, de mauvaise foi et d'injures contre des jurés et des témoins dans le complet rendu de l'audience du onze de ce mois, dans l'affaire de MM. Malot, Mathey et autres. L'assignation avait été donnée hier pour comparaître aujourd'hui. Les défenseurs de M. de la Pelouze, M^{rs} Odillon-Barrot et Dupont ont demandé la nullité de la citation comme ayant été donnée sans observation des délais prescrits par l'art. 184 du code d'instruction criminelle, et 8 de la loi d'avril 1831. M. l'avocat-général a combattu ce moyen préjudiciel comme rendant impossible l'exécution de l'art. 7 de la loi du 25 mars 1822. La cour sans admettre le moyen a renvoyé la cause à samedi 18. M. de la Pelouze s'est pourvu en cassation contre cet arrêt.

— La note suivante datée de Brest, le 10 juin, pourra livrer un nouveau champ aux conjectures qu'excite depuis quelques jours l'armement d'une flotte française dans la Méditerranée.

Brest, 10 juin. — Le vaisseau le *Suffren*, venant de Cherbourg, commandé par M. Trottet, capitaine de vaisseau, est arrivé à Brest le 7 juin. Peu après son entrée en rade, M. le contre-amiral Roussin, commandant l'expédition navale dirigée contre le Portugal, a transféré sur ce vaisseau son pavillon, qu'il avait précédemment arboré sur la frégate la *Guerrière*. Le vaisseau et les bâtimens qui doivent faire partie de l'expédition, mettront à la voile au premier vent favorable. Nous sommes fondés à croire, d'après les bruits qui circulent, que M. l'amiral Roussin a reçu les dernières instructions; qu'il doit se rendre à Toulon en passant par Lisbonne, où il ne s'arrêtera que le temps nécessaire pour en finir avec le gouvernement portugais. Nous publierons plus tard les renseignements que nous attendons sur cette mission imprévue et couverte encore d'un voile mystérieux. Nous formons le vœu qu'elle ait pour objet d'intervenir enfin dans les affaires de Pologne, et nous verrions avec plaisir, ainsi que toute la France, notre armée navale entrer dans la Mer-Noire.

On écrit d'ailleurs de Rennes : La 4^e batterie du 4^e

régiment d'artillerie, en garnison à Rennes, a reçu ordre de se tenir prête à partir. On dit que ce doit être pour Brest, ce qui a fait présumer sans doute qu'on allait diriger des forces contre le Portugal. Cette nouvelle a répandu la joie dans ce brave régiment, qui brûle d'en venir aux mains avec les ennemis de la France. L'ordre de confectionner de suite une grande quantité de cartouches, parvenu en même temps à la direction de l'artillerie, est venu donner un nouveau degré de probabilité à ces bruits.

— La corvette de guerre la *Diane*, commandée par M. Duhantrilly, capitaine de frégate, est arrivée le 9 juin en rade de Brest. Elle revient du Mexique avec un colonel mexicain, fondé de pouvoirs du gouvernement de ce pays, et chargé de conclure un traité de commerce avec la France. En revenant du Mexique, la *Diane* a relâché à Norfolk (Etats-Unis) pour y prendre des vivres. L'équipage de la *Diane* y a été partout bien accueilli sous le pavillon tricolore.

— Le 10 juin, des ouvriers qui travaillaient au déblai des ruines de Saint-Bertain, à St-Omer, ont découvert un caveau, sur les murs duquel sont sculptées une couronne et trois fleurs-de-lys; un squelette dont la tête reposait contre la couronne, des lambeaux de vêtements et un calice de métal étaient déposés dans ce tombeau, qui est l'objet de l'attention de l'autorité, et sur lequel s'établissent une foule de conjectures.

— On écrit du Havre, le 13 juin : Deux navires venant l'un de la Chine, et l'autre des grandes Indes, sont arrivés hier dans notre port. Le trois mâts la *Camille*, du Havre, parti de Calcutta, et ayant relâché à Batavia, est attendu d'un jour à l'autre. La *Cérés* le suivra sans doute de près. Ces quatre grands bâtimens, chargés en plein de thé, de canelle et d'indigo, apportent sur notre place une valeur de sept à huit millions. La *Victorine*, trois mâts, construite à Bordeaux, est à son premier voyage. Les belles formes, le gréement léger et la longueur de ce beau bâtiment lui donnent l'apparence d'une jolie corvette. Sa marche est celle d'un navire de guerre. Il avait à bord un assez grand nombre de passagers. La *Victorine* a salué la terre en arrivant. La *Rose* a fait un voyage à Canton. Ce bâtiment qui, dans ses deux traversées, a passé huit mois sous voiles, n'a fait aucune avarie, et n'a eu aucun des hommes de son équipage malade.

La corvette la *Favorite*, que la *Rose* avait déjà rencontrée à Batavia, est restée quelque temps mouillée à Macao. Les navires français ont vu avec plaisir ce bâtiment de guerre dans des parages où la présence du pavillon français assure au moins quelque protection aux navires de commerce de notre nation. C'est à Macao qu'un navire parti du Pérou a assuré au capitaine Andrieux les événements de France, mais d'une manière trop vague pour qu'il pût y ajouter foi; aussi la *Rose* est-elle arrivée en rade du Havre sans avoir aucune connaissance exacte de ce qui s'était passé en Europe depuis son départ. Le *Pilote du Havre*, qui l'a abordée le premier, lui a tout appris.

BRUXELLES 12 juin.

(Par voie extraordinaire.)

Je vous ai annoncé le départ des ambassadeurs; je vous disais que M. White seul restait, sans doute pour tenir lord Ponsomby au courant; on ne dit pas que le général Belliard ait pris les mêmes précautions; depuis ce moment nous sommes dans une sorte de stupeur, et il y a beaucoup d'inquiétude dans les esprits.

En quittant Bruxelles, les deux diplomates n'ont pas cependant renoncé à tout espoir d'un arrangement amiable. Ils ont eu à trois heures un dernier entretien dans lequel M. de Robaulx était en tiers. C'est après cette conférence que M. Belliard est encore allé voir le régent; cette visite était relative à la composition définitive du nouveau ministère, qu'on pense connaître ce soir, à moins que quelque événement imprévu ne vienne encore tout déranger. Je parle d'événemens imprévus, nous en attendons de tous côtés. Les courriers arrivent ici sans interruption. Hier au soir, après le départ de lord Ponsomby, M. Lebeau a su le mauvais accueil qu'a reçu à Londres sa députation; les envoyés lui annoncent leur retour pour demain lundi, à moins, ce qu'ils n'osent espérer, d'un changement complet dans les dispositions de la conférence. En même temps, hier soir, les dépêches de M. Lehon annonçaient qu'il quittait Paris. Il peut arriver ce soir. Son courrier était porteur de votre cote du 10 avec la baisse de 5 fr.; tout de suite on en avait conclu que Paris était à feu et à sang, et que le général Lafayette gouvernait. Ce matin, plusieurs estafettes venant de Liège, se sont succédées; on est fort inquiet sur les dispositions de la population dans cette province. Sans qu'il soit encore sérieusement question de drapeau français, toujours est-il que des signes de ralliement sont déterminés, et que tout semble se disposer pour un mouvement.

Hier, à Gand, dans la soirée, quelques rassemblements criaient : *Vive le prince d'Orange* !

A Verviers, au contraire, on craint à tout instant une levée d'étendards pour la France. Des deux alternatives, Bruxelles, à coup sûr, aimerait mieux la première.

— Un nouveau courrier arrive à l'instant de la députation. Elle doit être reçue aujourd'hui même par le prince Léopold. Le contenu des dépêches a rendu quelque espoir à M. Lebeau, et dans ce moment même on rédige des instructions qui partiront dans une heure. Ainsi, tout peut encore être tenu en suspens. M. Lebeau se rattache à son ministère.

Des lettres reçues ce matin de Paris, venant de bonne source, sont de nature à causer ici beaucoup d'inquiétudes. La conférence aurait chargé la France de contenir la Belgique encore quinze jours par des négociations et des promesses, pour attendre le moment où les contingents seront prêts à entrer sur le territoire Belge. Lorsque le moment d'exécuter les protocoles sera arrivé, la France ne fera pas marcher son contingent contre la Belgique. La seule chose qui puisse dénouer toute cette incroyable complication, c'est la guerre, et la guerre de suite.

VOYAGE DU ROI.

Metz, samedi 11 juin.

A midi, le roi est monté à cheval : il était accompagné de M. le duc d'Orléans, de M. le duc de Nemours, du maréchal ministre de la guerre, de M. le comte d'Argout, ministre du commerce, de M. le maréchal Gérard, de M. le lieutenant général Delort, commandant la 3^e division militaire, et d'un nombreux état-major. Il a traversé la ville et s'est rendu à l'arsenal. Le directeur de cet établissement, réuni aux officiers d'artillerie qui y sont attachés, a été présenté à S. M. par M. l'inspecteur-général d'artillerie. Tous les ateliers étaient en pleine activité : à l'entrée du bâtiment de l'Horloge, la pièce en bronze d'Ehrenbreitstein, du calibre de 141, du poids de 25,000 livres, a attiré l'attention du roi, qui a fait plusieurs questions sur ce monument de nos conquêtes de 1792.

S. M. a visité l'atelier des ouvriers en fer, et a examiné avec le plus grand intérêt la machine à cylindre pour tourner les cercles ; elle en a vu tourner plusieurs et placer un sur la roue. Parvenue dans l'atelier de précision, elle a fait plusieurs questions relatives à la confection de la fusée de guerre de 3 pouces 1/2 dont elle avait une cartouche sous les yeux. De là, passant rapidement par les ateliers des ouvriers en bois, les magasins aux fers, elle s'est dirigée vers la salle d'armes. En montant la rampe qui y conduit, les 800 voitures d'artillerie de campagne parquées dans la cour ont frappé ses regards. Ce nombreux matériel, dû à l'activité du directeur d'artillerie, lui a valu des témoignages de satisfaction de la part du roi. Dans la salle d'armes, S. M. a admiré le bon ordre qui y règne ; elle a visité avec soin les ateliers de réparation d'armes, et s'en est fait mettre plusieurs sous les yeux.

Après avoir parcouru différents ateliers, le magasin à poudre qui contient un immense approvisionnement de munitions, le roi a terminé sa visite en renouvelant les témoignages de sa satisfaction à M. le directeur, et en laissant aux ouvriers des marques de sa munificence.

S. M. remontée à cheval est sortie par la porte Sainte-Barbe pour se rendre sur le bord du bras droit de la Moselle, au-dessous du confluent de la Seille, où une compagnie de pontonniers devait jeter un pont. Avant cette opération, un passage de rivière de vive force devait être simulé.

Dès que S. M. a eu dépassé les ouvrages, une fusillade de tirailleurs s'est engagée des deux rives ; le roi a paru sur un tertre de la rive droite au-dessous de l'action ; aussitôt une compagnie de grenadiers, embarquée dans huit bateaux, a quitté la rive gauche pour opérer le passage ; elle était soutenue par une compagnie de voltigeurs qui a fait un feu de deux rangs très-nourri. Mais une compagnie de voltigeurs, paraissant sur la rive droite, s'est réunie à celle des tirailleurs ralliés, et a forcé les bateaux à la retraite. Ils ont viré de bord : bientôt une compagnie de grenadiers, placée en réserve, est venue appuyer celle déjà en bataille sur la place, et a fait plusieurs feux de peloton ; les troupes de la rive droite se sont retirées, le passage s'est effectué. A peine les bateaux touchaient-ils le bord, que les grenadiers se sont élancés, et ont poursuivi, avant d'être formés, les troupes qui fuyaient devant eux. Les pontonniers ont commencé le pont ; la manœuvre s'est exécutée par bateau successif ; elle était à peine terminée, que déjà les deux compagnies qui avaient soutenu le passage se sont élancées sur le pont, l'ont traversé au pas de course et aux cris de *vive le roi* !

Sa Majesté a voulu passer et repasser le pont ; elle a désiré le voir replier ; cette opération s'est faite sous ses yeux par un quart de conversion.

Les deux rives étaient couvertes d'une nombreuse population, qui, placée en amphithéâtre, et mêlée avec les groupes d'arbres, formait un coup-d'œil ravissant. Sa Majesté a désiré en avoir un croquis, que M. le général Athalin a exécuté sur-le-champ.

Le roi a paru très-satisfait ; il a daigné le témoigner au capitaine Hoffet, commandant la compagnie de pontonniers ; il a eu la bienveillance de lui dire, ayant sa montre sous les yeux : « M. le capitaine, pas plus de 22 minutes. »

Le pont était composé de neuf bateaux.

Après la manœuvre du pont de bateaux, le roi s'est rendu au fort Belle-Croix, et a remarqué l'heureuse position et les propriétés défensives de ce grand ouvrage de Cormontaigne ; en arrière du fort, il a reconnu la vicieuse enceinte sur laquelle Charles Quint a dirigé ses premières attaques dans le siège de Metz en 1552.

Le roi est ensuite allé au fort Gisors ou Lunette de la Cheneau ; il a visité les batteries casematées, les galeries de mine et la belle communication construite cette année au milieu de l'inondation. Les nouveaux moyens de défense appliqués par les ingénieurs français à ce bel ouvrage, ont fixé l'attention de S. M., qui en a témoigné toute sa satisfaction au directeur des fortifications et au chef du génie.

La lunette de la Cheneau et la communication qui se lie à la place sont des ouvrages qui font le plus grand honneur aux officiers du génie, surtout à M. le colonel Prost, qui en a eu la direction.

Revenu en ville, le roi s'est rendu à l'arsenal du génie ; il en a visité avec attention les nombreux ateliers, où des couchettes en fer pour le couchage des troupes lui ont été présentées. S. M. s'est fait rendre compte du moindre détail, et a fait des observations utiles aux officiers.

Ensuite le roi est allé à l'école d'application du génie et de l'artillerie ; M. le maréchal-de-camp Lepelletier, qui la commande, avec tous les professeurs près de lui, a reçu S. M. à la porte, et lui a adressé un discours. S. M., après avoir répondu, a passé devant les élèves, et est entrée dans les salles d'étude, où elle est restée long-temps, portant une attention particulière aux importants travaux des élèves, et faisant des questions sur leurs branches diverses.

De l'école d'application, le roi a de nouveau traversé la ville, accueilli partout par d'immenses acclamations de la population qui se pressait sur son passage, et des troupes qui partout l'accueillaient avec enthousiasme. S. M. a été à la citadelle et s'est rendue à l'ou-

vrage à cornes, où un simulacre de siège avait été préparé par les soins du colonel du génie commandant le 2^e régiment, et où tout était disposé pour commencer les opérations à l'arrivée du roi. A cet effet, tout le 2^e régiment du génie, des détachements des 2^e et 9^e régiments d'artillerie, des bataillons des 13^e, 26^e, 46^e et 55^e régiments d'infanterie, et du 4^e régiment de dragons, avaient été disposés sur les travaux et les points d'attaque.

Voici le détail de ce qui avait été fait depuis le 2 juin, à la réception des ordres du ministre de la guerre.

Les travaux du siège commencèrent le 2 juin. On établit sur le deuxième parallèle deux batteries à ricochet contre les faces de la demi-lune, et deux batteries de plein fouet couronnant la gorge de la lunette contre les défenses du corps de la place.

On déboucha de la deuxième parallèle par trois cheminements : on fit la troisième parallèle, les demi-places d'armes en avant les cavaliers de tranchées contre les chemins couverts de la demi-lune, le couronnement de ce chemin couvert, quatre batteries de brèche et contre batteries ; enfin la descente de fossé ; l'artillerie a armé toutes les batteries.

Une batterie de mines de projection, composée de cinq fourneaux propres à lancer des bombes de 600, des tonneaux de poudre de 100 kilog., des chapelets de neuf bombes, fut établie contre la place.

Enfin, une manutention composée de quatre fours de campagne, dont un en terre pour 200 rations, un en brique pour 250 rations, un en bois pour 240 rations, et un en clayonnage et torchis pour 150 rations, fut établie pour l'usage du siège.

L'assiégé cheminant souterrainement établit six fourneaux, savoir : quatre sous les deux cavaliers de tranchée, et deux pour détruire les batteries de brèche et renverser les pièces dans le fossé. Il prépara aussi six fougasses pierriers propres à lancer chacun cinq mètres cubes de pierres sur les tranchées.

Tous ces travaux furent terminés le 10 juin.

Le 11, à quatre heures un quart de l'après-midi, le roi, annoncé par une salve générale des batteries de la place, à laquelle ont répondu toutes les batteries de l'assiégé, a été reçu à l'entrée de la tranchée par le colonel du génie, entouré de son état-major ; arrivé sur l'emplacement du simulacre de siège, il a parcouru toutes les tranchées garnies de leurs défenseurs, et a vu travailler les sapeurs, la cuirasse et le pot en tête, aux cheminements des sapes doubles et à la descente de fossé.

Le roi s'est rendu ensuite à la batterie des mines de projection, et enfin à la manutention, où des pains et des gâteaux cuits par les sapeurs dans les différents fours, ont été présentés au roi, qui a ordonné qu'ils fussent portés à sa table.

De la manutention, le roi est venu sur la plate-forme du réduit circulaire de la lunette d'arçon, où un tente élégante lui avait été préparée.

Le colonel a mis sous les yeux de S. M. les dessins des sous-officiers et simples sapeurs du régiment : elle a daigné en témoigner sa satisfaction au colonel, et a désigné plusieurs de ces dessins pour lui être adressés.

Les opérations du siège étaient censées partir de la troisième parallèle.

Le siège a commencé par le tir des mines de projection, lançant des barils de poudre sur la place. Toutes les batteries ont tiré pour détruire les défenses de l'assiégé, les cheminements en avant de la troisième parallèle ont marché soutenus par le feu de cette troisième parallèle.

L'ennemi a fait de fausses sorties avec le 15^e d'infanterie sur les flancs des attaques par la porte Saint-Thibault et celle de la citadelle. Ces sorties ont été vigoureusement repoussées par le 55^e d'infanterie, la cavalerie et l'artillerie volante, formant les réserves de l'assiégé, placées dans la deuxième parallèle et les tranchées en arrière.

Pendant cette sortie, les cheminements en avant de cette troisième parallèle se sont avancés ; l'assiégé a formé sa demi-parallèle, ses cavaliers de tranchée, et les a garnis de fusiliers, qui ont chassé l'ennemi de ses chemins couverts, ce qui a permis d'en former le couronnement.

L'assiégé a fait alors jouer ses fougasses-pierriers qui ont vomi sur les tranchées des torrents de pierres. Il a fait sortir les cavaliers de tranchée, détruit les batteries, dont il a précipité les pierres dans le fossé, et dont il s'est emparé. Enfin il a jeté partout le désordre, et en a profité pour faire une sortie de ses chemins couverts sur les têtes de sapes qu'il a détruites.

L'assiégé a franchi au pas de charge la troisième parallèle et les demi-places d'armes, a repoussé rapidement la sortie à la baïonnette ; s'est emparé des chemins couverts, dont il a fait le couronnement de vive force, et a balayé par son feu tout ce qui se trouvait dans les fossés de la place.

Pendant cette vive opération les gymnasiarques, s'élancant à la suite des colonnes, ont attaché leurs crochets au sommet de l'escarpe de la demi-lune, s'en sont emparés et en ont chassé les défenseurs. Des échelles ont été dressées, des sapeurs y sont montés chargés de leurs gabions et de leurs outils, et ont fait au saillant un nid-de-pie.

D'autres gymnasiarques, attachant leurs crochets au sommet de l'escarpe des demi bastions de l'ouvrage à cornes, l'ont escadé, et ont arboré le drapeau tricolore au sommet du parapet.

L'assiégé a battu la chamade ; le canon a tiré de toutes les batteries, et de toutes parts s'est fait entendre le cri de *Vive le roi* !

Le roi et le ministre de la guerre ont daigné témoigner au colonel leur satisfaction de cette belle scène militaire, dont tous les détails ont été exécutés avec un ordre et une précision admirables.

Le roi, en quittant sa tente, est allé visiter l'effet des explosions des mines et fougasses de l'assiégé. Il a quitté le champ des attaques suivi d'une foule immense qui se pressait sur ses pas en criant : *Vive le roi* !

A la suite de cette fête militaire, le roi a de nouveau traversé la ville pour se rendre à l'hôpital militaire. En passant devant le 47^e régiment, il a parcouru ses rangs, et a été accueilli avec transport par tous les militaires de ce beau régiment. Arrivé à l'hôpital militaire, il en a parcouru toutes les salles, s'est informé de l'état des malades, s'est assuré que tous les soins possibles leur étaient prodigués, que les aliments étaient très bons, et que la tenue ne laissait rien à désirer. S. M. a surtout distingué un militaire amputé par suite d'une blessure grave qu'il a reçue à une jambe, en voulant séparer deux individus qui troublaient l'ordre public. Ce brave homme, que les meilleurs témoignages recommandaient, ne pouvait manquer d'attirer les regards de S. M. ; aussi a-t-elle donné ordre au ministre de la guerre de s'occuper de lui, et de le proposer pour les invalides aussitôt qu'il serait possible.

En rentrant à son palais, et traversant de nouveau la ville, le roi a été partout accueilli par d'unanimes acclamations.

Après son dîner, S. M. s'est rendue à un bal magnifique qui lui a été offert par la ville ; elle n'est rentrée en son palais qu'à minuit.

Cette journée a constamment offert le spectacle de l'union des citoyens et des troupes dans un même enthousiasme pour le roi, dont la présence seule a réveillé, au sein d'une généreuse population, les sentiments les plus vifs. Deux à trois mille habitants des provinces rhénanes étaient venus assister à cette fête, qui laissera de longs souvenirs dans le cœur de tous ceux qui en ont été les témoins.

Réponse du roi au discours prononcé par M. le maire, en présentant les officiers de la garde nationale de Metz.

« L'admirable institution de la garde nationale fait à-la-fois l'honneur de la France et la confiance de la nation. Nulle invasion n'est possible quand la France est couverte de cette nombreuse milice citoyenne, qui, agissant de concert avec notre brave armée, anéantirait toutes celles qui oseraient violer notre territoire ou porter atteinte à notre indépendance nationale.

« C'est une imposante masse de forces qui fait respecter la France au-dehors, et qui assure dans l'intérieur la répression de tous ceux qui voudraient troubler l'ordre public et renverser nos libertés, en méconnaissant le règne des lois. Je suis bien aise de vous témoigner avec quel plaisir j'ai vu la garde nationale de Metz. »

Après cette réponse du roi, un capitaine de la garde nationale s'est avancé, tenant à la main un discours écrit qu'il se préparait à adresser au roi. Le roi lui a dit : « Etes-vous le commandant de la garde nationale ? — Non, Sire, mais je suis délégué par le commandant (1). » Alors le roi le laissa parler, et il commença le discours suivant :

« Sire,

« Déjà plus d'une fois depuis la révolution de juillet, la garde nationale de Metz a adressé à Votre Majesté l'expression de son dévouement au trône du roi citoyen, et ses vœux pour les institutions qui doivent le soutenir.

« Bientôt vous allez recueillir dans nos rangs une manifestation nouvelle de notre affection.

« Oui, nous portons sur notre drapeau la devise : *Liberté, ordre public*. A nos yeux, ces deux idées sont inséparables. Si l'ordre est une condition indispensable de la liberté, l'expérience n'a-t-elle pas prouvé que le plus sûr moyen d'assurer l'ordre est de satisfaire aux besoins progressifs de la civilisation, par des lois libérales et populaires ?

« Parmi ces lois, la plus décisive pour l'avenir de la France est celle qui doit organiser la seconde branche du pouvoir législatif. A ces mots, le roi l'interrompit en lui disant :

« La force armée ne délibère pas ; vous n'êtes plus l'organe de la garde nationale ; ainsi, je ne dois pas en entendre davantage.

« D'après le nouveau projet de loi sur la liberté de la presse à Munich, les éditeurs de journaux seront tenus de fournir un cautionnement de 4,000 florins. Toute censure sera abolie, mais seulement pour ce qui concerne les affaires intérieures.

« La goëlette l'*Irès*, commandée par M. Guérin, lieutenant de vaisseau, venant d'Alger, est arrivé à Toulon.

« La division commandée par M. le contre-amiral Hugon, sortie avec la frégate l'*Artemise*, montée par M. le prince de Joinville, et qui croissait depuis plusieurs jours devant les îles d'Hyères, est rentrée samedi dernier à Toulon.

« On lit dans l'*Argus du Nord* :

M. l'abbé de Haerne, dont les discours dans le congrès belge ont produit une si forte sensation, et qui a donné à la révolution de la Belgique des éclaircissements de nature à dessiller les yeux, est arrivé à Menin, venant de Bruxelles et se rendant à Comines.

Cette circonstance n'est peut-être pas sans intérêt dans un moment où tous les jours le congrès perd quelques-uns de ses membres et n'est plus en nombre pour délibérer...

« On mande de Josselin (Vendée), 2 juin :

« Hier, un détachement composé de gardes nationaux de notre ville et de troupes de ligne, fut expédié à la poursuite des bandes ; car celle de Laboussac s'est divisée depuis plusieurs jours, et on a vu paraître les chouans sur plusieurs points à-la-fois. Un peloton de nos soldats-citoyens, composé de dix-neuf hommes fut chargé d'explorer les environs du château des Aulnais, où il ne tarda point à arrêter, dans un champ de blé où il s'était caché à la vue des gardes nationaux, un ancien chef de chouans, la terreur du pays dans les guerres précédentes, et fameux par les atrocités dont il ose se vanter publiquement. Ex-jardinier des Aulnais, il en connaît toutes les avenues, et s'y mettait depuis long-temps à l'abri du mandat d'amener lancé contre lui. »

« On lit dans l'*Ami de la Charte* de Nantes :

« On nous écrit de Vitry en date du 9 juin :

« Des soldats du 51^e de ligne ont reçu, avec des pains à cacheter, une enveloppe de chansons séditieuses que la marchande a déclaré avoir achetées avec les élèves du séminaire ; c'étaient là tous leurs cadeaux. La justice informe.

« Chaque jour les troupes en cantonnement dans l'arrondissement amènent des déserteurs, deux hier et deux aujourd'hui. Cette activité mettra, nous l'espérons, un terme prochain à la tentative d'insurrection. Il y a six mois que l'on réclamait l'adoption des mesures enfin pratiquées aujourd'hui. »

« On écrit de Dieppe, 10 juin :

« Un violent incendie, évidemment causé par la malveillance, a eu lieu du 8 au 9, à Monchy-sur-Eu ; 73 toises de bâtiments, qui comprenaient la mairie et l'habitation du percepteur, ont été consumées, et le feu a été si violent, qu'une grande partie des fonds déposés chez le percepteur ont été fondus. Parmi les personnes qui se sont fait remarquer par des actes de courage, on cite l'instituteur qui s'est précipité trois fois au milieu des flammes pour en retirer les registres de la mairie. M. le procureur du roi et le juge d'instruction se sont transportés sur les lieux et instruisent de la manière la plus active. »

« La catastrophe politique de don Pedro au Brésil peut s'expliquer en quelque sorte par un seul mot : l'antipathie américaine contre l'Europe.

Trois siècles ont suffi pour faire oublier aux nouveaux peuples d'Amérique leur origine européenne, et pour leur faire considérer leurs mères-patries comme de tyranniques marâtres auxquelles on ne doit rien.

L'Amérique anglaise commença la rupture ; trente ans après ce fut le tour des provinces espagnoles ; maintenant voilà le Brésil qui brise ses derniers liens avec l'Europe, de sorte que tout le

(1) Il est constant, ajoute le *Moniteur*, d'après les renseignements recueillis, que cet officier n'avait aucune délégation du commandant.

vaste continent américain est aujourd'hui complètement émané, et que plus tard sans doute les colonies des îles désignées sous le nom d'Indes occidentales s'affranchiront comme le continent.

Don Pedro avait auprès de lui beaucoup de Portugais réfugiés, partisans de la constitution, et qui avaient fui le despotisme de don Miguel. Il les employait de préférence aux Brésiliens parce qu'ils étaient plus capables; cette préférence lui aliénait les esprits.

L'infériorité intellectuelle et physique des colons à l'égard des européens est un fait incontestable, surtout dans les colonies équatoriales, où la chaleur du climat, la mollesse des mœurs et de longues années d'une paix et d'une oisiveté profondes ont dû atténuer de génération en génération les facultés énergiques des premiers fondateurs. Les colons sont en outre d'une ignorance incroyable. On trouve dans l'intérieur des terres des riches habitants qui ne savent pas lire, qui ne savent pas même la langue de la mère-patrie, et qui ne parlent autre chose que le patois usité parmi les nègres. Dans les ports de mer, il y a un peu plus d'idées acquises, mais guère plus d'instruction solide. Il n'y a pas plus de huit ans que Rio-Janeiro a pris la physionomie d'une ville émanant de la civilisation européenne. Auparavant, les femmes les plus riches allaient nu-jambes, et les hommes, livrés à la société des mulâtres, étaient incapables de s'appliquer à aucune opération sérieuse.

Il était difficile de propager le système administratif de l'Europe et de féconder les grandes ressources du Brésil par le moyen des indigènes. On ne doit donc pas s'étonner que le gouvernement mit à profit la capacité des Portugais. Mais l'ignorance des colons ne se connaît pas elle-même, et leur vanité extraordinaire les empêche de comprendre la supériorité européenne, ou bien, si par une demi-instruction ils parviennent à la reconnaître, il y a une violente réaction d'orgueil qui leur rend insupportable la vue de ces rivaux. Ainsi, au Mexique, long-temps après le complet affranchissement du pays, ils exigèrent l'expulsion de tous les Espagnols qui avaient continué d'y séjourner en se soumettant paisiblement aux lois nouvelles. Dans toute l'Amérique du Sud, l'aspect d'un européen humilie l'indigène. Ils en viendront même quelque jour à chasser tous les négociants européens, comme ils ont déjà fait à la Colombie, indignés de voir ces hommes gagner beaucoup d'argent par un travail et une application dont eux-mêmes sont incapables.

On peut donc excuser don Pedro d'avoir placé des Portugais dans les emplois, d'autant que tous ces Portugais étaient des libéraux, et qu'il n'avait aucune intention d'opprimer le pays par leur moyen, puisque lui-même s'était fait connaître dans les deux hémisphères par ses principes constitutionnels.

Mais ce qui paraît avoir perdu don Pedro chez les Brésiliens, c'est la continuation de ses relations politiques avec l'Europe, les dépenses énormes qu'il faisait pour mettre sa fille sur le trône de Portugal, ainsi que pour soutenir la régence de Terceira et payer des ambassadeurs ou des agents dans les cours de l'Europe pour des intérêts qui étaient ceux de la maison de Bragance et non pas ceux du Brésil.

Ces dépenses étaient tombées plusieurs fois à la charge du Brésil. Un emprunt avait été contracté en dernier lieu par l'empereur, toujours au sujet de dona Maria et de la régence de Terceira; il voulut le faire ratifier par le congrès qui s'y est formellement opposé.

Telle est la cause déterminante de cette révolution, dont il faut chercher le principe dans l'incompatibilité d'humeur qui existe entre l'homme d'Amérique et l'homme d'Europe, à cause de l'infériorité intellectuelle du premier, qui ne veut plus être ni dominé politiquement, ni même offensé par la présence de gens plus énergiques et plus habiles que lui.

L'anarchie va commencer au Brésil; elle va déchirer un pays comme elle déchire depuis quinze ans le Mexique et la Colombie. Don Pedro avait dans le caractère quelque chose de brusque et d'impérieux qui devait lui faire des ennemis. Mais on voulait la république, et lui ne voulait, comme de raison, que la monarchie constitutionnelle: on peut assurer qu'il la voulait très-franchement.

Le *Courier* anglais, dans un élan d'imagination qui pourrait bien se réaliser après tout ce que nous avons vu d'extraordinaire depuis notre révolution de juillet, voit déjà don Pedro remonant sur le trône de Portugal, une révolution éclatant en Espagne, et le sceptre constitutionnel des deux pays remis aux mains de don Pedro. Il est certain que l'arrivée de ce prince sur le continent européen est un événement dont le contre-coup ne peut manquer de se faire sentir d'une manière très-vive en Portugal.

(*Message*.)

M. le Rivoire, libraire, place d'Albon, au coin de la rue du pont de pierre, à Lyon, vient d'ouvrir un cabinet littéraire, où l'on trouve les ouvrages les plus nouveaux, les journaux de Paris et des principales villes des départements. Au moyen de son correspondant à Paris, elle se charge, à des prix très-modérés, des abonnements aux journaux, pour les 1^{er}, 2^e et 3^e jours, ou pour certaines heures déterminées de ces mêmes jours.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(7943) VENTE PAR LICITATION,
A laquelle les étrangers seront admis,
EN QUATRE LOTS,

D'immeubles situés en la commune de St-Genis-les-Ollières, arrondissement de Lyon, dépendant de la succession de la demoiselle Claudine Guillermin.

Cette vente est poursuivie à la requête de la demoiselle Marie Guillermin, célibataire majeure, rentière, demeurant à Lyon, ci-devant rue Buisson, et actuellement rue Champier, cohéritière pour une moitié et sous bénéfice d'inventaire de ladite demoiselle Claudine Guillermin, décédée rentière à Lyon, rue Buisson, où elle demeurait, laquelle demoiselle Marie Guillermin a fait et continue ses élections de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Jean-François Berthon-Lagardière, exerçant en cette qualité, près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue du Bœuf, n° 28,

Contre le sieur Antoine-Constant-Laurent de Valors, propriétaire, et dame Jeanne-Françoise-Emilie Baret, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Givors (Rhône), ladite dame de Valors cohéritière pour l'autre moitié et sous bénéfice d'inventaire de ladite défunte Claudine Guillermin, lesquels mariés de Valors et Baret ont fait election de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Cœur, au lieu et place de M^e Claude Maublanc, démissionnaire: ledit M^e Cœur, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue de la Loge-du-Change.

En vertu de deux jugemens contradictoires du tribunal civil de Lyon, rendus entre les parties, les vingt-sept mars mil huit cent trente, et quinze avril mil huit cent trente-un, enregistrés, expédiés, signifiés à avoué et à parties.

Les immeubles à vendre, situés en la commune de St-Genis-les-Ollières, canton de Vaugneray, arrondissement de Lyon, le deuxième du département du Rhône, seront vendus en quatre lots séparés et sauf l'enchère générale sur les quatre lots réunis, qui sera préférée si elle excède ou égale le montant réuni des enchères partielles.

Désignation sommaire desdits immeubles.

PREMIER LOT.

Un domaine appelé *Lachat*, d'un seul tènement, d'une superficie totale de 52,087 mètres (soit 24 bicherées 82 centièmes ancienne mesure lyonnaise), composé de bâtiment, jardin, pré, terres et vignes.

Le bâtiment construit en pisé depuis peu d'années, se compose 1° d'un rez-de-chaussée, où sont cuisine, four, laitager, remise servant de cellier, dans laquelle est une grande cuve ronde d'une contenance d'environ 50 hectolitres, cerclée en bois, fenil, écurie; 2° d'un premier étage ayant deux chambres et cabinet; 3° d'un grenier.

Le jardin forme un carré long, il est clos de murs de pisé en bon état, couvert en tuiles creuses, il est divisé par deux allées en quatre parties, environnées de plate-bandes; toutes les allées et les murs sont garnis d'arbres fruitiers bien entretenus.

La superficie de ce jardin et du bâtiment est de 1,897 mètres; devant la maison, à l'orient, est un puits couvert d'une capote en maçonnerie; tout près est un verger complanté de pommiers et cerisiers.

Depuis la maison jusqu'au chemin de Sainte-Consorce est une avenue couverte de cerisiers en bon rapport; au nord-est de la maison est une allée de peupliers de pays.

Les pré, terre et vignes contiennent en totalité trente mille cent quatre-vingt-dix mètres.

Ce domaine est confiné, au midi, par le chemin tendant de Lyon à Sainte-Consorce, au matin, par la vigne de M. Devienne et les bâtiments et clos de Léonard Charavey; au nord, par une autre propriété dudit Léonard-Charavey et par la terre de Simon Weiss; au couchant, par les vignes et terre d'Antoine Vercherin et de Pierre Vuldy. Ce lot a été estimé par le rapport d'expert, dressé en exécution du jugement du 27 mars, à quatorze mille huit cent quatre-vingt-douze francs, ci. 14,892 fr.

II^e LOT.

Une terre dite des *Mouilles* qui joint de midi un chemin vicinal; d'occident, la terre de Pierre Brun; d'orient, celle d'André Charavey, et du nord celle de Pierre Vercherin, un sentier entre deux: son étendue superficielle est de trois bicherées un cinquième d'autre. Elle a été estimée par le rapport de l'expert à huit cents francs, ci. 800 fr.

III^e LOT.

Une terre dite des *Brouillards*, d'une contenance superficielle de 9,885 mètres carrés (soit 7 bicherées 64 centièmes), confinée, au midi, par les terres de Léonard Charavey et d'André Brun; à l'occident, par celles dudit Brun et d'Antoine Depalme; au nord, par celle d'André Charavey; et à l'orient, par celle de Benoît Brun. Cette terre a été estimée, par le rapport de l'expert, à treize cent quatre-vingt-trois francs vingt centimes, ci. 1,383 fr. 20c.

IV^e LOT.

Une pièce de fonds en vigne et pré dans laquelle est un bâtiment, dite la *Tuilière*, joignant de nord un chemin vicinal; d'occident, les bâtiments et vigne de Guillaume Simon; d'orient, le chemin de Charbonnière à St-Genis-les-Ollières, et de midi, déclinant à l'occident, le pré dudit Guillaume Simon; son étendue superficielle totale est de 5436 mètres (soit 4 bicherées et un 5^e d'autre), savoir: en pré, 1320 mètres, et en vigne, chenevière ou bâtiment, 4116 mètres.

Le bâtiment qui est construit à l'angle nord-est de ce fonds, se compose de trois ténements, dont deux font face à l'orient et forment une cuisine et une cave, le troisième est une écurie en retour qui fait face au midi; les deux derniers ténements ont, pour supporter un plancher, des traves qui ne sont pas recouverts de planches; il existe dans la cave une petite cuve ronde contenant environ 50 hectolitres.

Ce lot a été estimé par le rapport de l'expert à deux mille cinq cent vingt fr., ci. 2,520 fr.

Total de l'estimation de l'expert sur les quatre lots réunis, dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze francs vingt centimes, ci. 19,595 fr. 20c.

La vente des immeubles ci-dessus désignés aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, palais de justice, place St-Jean, et par-devant celui des membres dudit tribunal qui tiendra ladite audience après l'accomplissement des formalités voulues par la loi et au par dessus de l'estimation de l'expert.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à ladite vente, a été publié à l'audience des criées dudit tribunal du samedi trente avril mil huit cent trente-un.

L'adjudication préparatoire a eu lieu en l'audience des criées dudit tribunal, le samedi onze juin mil huit cent trente-un, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance.

L'adjudication définitive sera faite en l'audience des criées dudit tribunal, palais de justice, place St-Jean, le samedi vingt-cinq juin mil huit cent trente-un, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

BERTHON-LAGARDIÈRE, AVOUÉ.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, à M^e Berthon-Lagardière, avoué poursuivant, rue du Bœuf, n° 28, ou à M^e Maublanc, avoué collicitant, rue Trois-Maries, n° 11.

(7939) Samedi prochain dix-huit juin mil huit cent trente-un, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, il sera procédé par un commissaire-priseur de cette ville, à la vente et délivrance d'objets mobiliers saisis; lesquels consistent en table, chaises, horloge, bois de lit, matelas, drap de lits, banque, secrétaire, linge de table, glace, batterie de cuisine et divers autres objets mobiliers. Le tout au comptant. DÉRIEUX.

(7938) Lundi prochain vingt juin mil huit cent trente-un, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux de cette ville, il sera procédé par un commissaire-priseur à la vente d'objets mobiliers saisis, lesquels consistent en banques, balances, comptoirs, bureaux, gravures, commodes, secrétaires, glaces, pendules, bois de lits, matelas, chaises et fauteuils foncés en crin, batterie de cuisine et autres objets, le tout au comptant. DÉRIEUX.

(7945) Le lundi vingt juin courant, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie de Lyon, il sera procédé à la vente et délivrance au plus offrant et dernier enchérisseur, de meubles et effets saisis, consistant en banque, table, balances, coutelas, chaudières, glace, chaises, linge, batterie de cuisine et autres objets à l'usage de la charcuterie.

Le tout sera payé argent comptant.

BÉARD.

(7828-2) Le samedi vingt-cinq juin courant, dix heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil séant à Lyon, hôtel de Ch. vriers, place St-Jean, il sera procédé à la vente par expropriation forcée d'une petite propriété d'agrément, située en la commune de Charbonnières, près Lyon, saisie sur la dame veuve Manechalle. S'adresser, pour les renseignements, à M^e Blanc, avoué, demeurant à Lyon, quai de Bondy, n° 162. BLANC.

ANNONCES DIVERSES.

(7942) VENTE APRÈS DÉCÈS,
D'argenterie et bijoux, quai Bon-Rencontre, n° 65, au troisième étage.

Mercredi vingt-deux du présent mois de juin, l'an mil huit cent trente-un, à dix heures du matin, il sera procédé, par un commissaire-priseur, dans l'appartement qu'occupait à son décès M. François Escot, agent de change, à la vente des bijoux et de l'argenterie dépendant de la succession bénéficiaire dudit sieur Escot, lesquels objets consistent en treize couverts, une poche, onze cuillers à café, deux bouts de table, quatre salières, deux moutardiers, deux cuillers à moutarde, un porte-huilière, une cafetière, le tout argent du poids de 5,133 grammes; une montre à répétition à boîte d'argent; une paire de boucles d'oreilles à brillants, bagues à diamants, jone à cinq diamants, collier de perles, bague garnie de roses, épingle or, garnie de roses, boutons à rubis, une paire de bracelets corail, porte-crayon, montre à répétition à boîte d'or; une cafetière, quatre dessous de bouteilles, un porte-mouchettes, quatre réchauds de table à bougie, ces quatre derniers articles plaqués au 20^e.

(7856-3) Adjudication en l'étude de M^e Couet, notaire, le 21 juin 1831, d'une maison à 4 étages, située à Lyon, rue Stella, derrière celle portant le n° 5, avec cour et vaste hangar, servant à un atelier de teinture, et un petit bâtiment à un étage, le tout contigu. S'adresser audit M^e Couet, notaire à Lyon, place de la Fromagerie.

(7771-9) A vendre. — Une jolie maison située en la commune de St-Germain-au-Mont-d'Or, composée, au rez-de-chaussée; d'un salon, d'une salle à manger et d'une cuisine, de quatre chambres au premier étage et de grenier au-dessus; et un jardin d'une superficie de trois bicherées, complanté en arbres fruitiers et en arbres d'agrément, avec terrasse et jardin anglais. Le tout entouré de murs, et à un prix très-modéré. On donnera de longs termes pour les paiements. S'adresser à M^e Rosier, notaire à St-Germain-au-Mont-d'Or, chargé en même temps de la vente de plusieurs propriétés situées dans les communes d'Albigny et Curis-au-Mont-d'Or.

(7855-5) A vendre ou à louer de suite. Maison à Lyon, très-bien décorée et agencée, propre à servir d'hôtel, avec écurie, remise, cour et jardin.

(7915-2) A louer avec 40 p. o/o de diminution sur le prix du loyer de l'année passée. — Appartement composé de neuf pièces décorées et restaurées à neuf, rue des Deux-Angles, maison Arnaud, n° 21 et 22, au 1^{er}. S'y adresser.

(7940) Le sieur Alphonse Laurent, successeur du sieur Raabe, restaurateur, rue Poulallerie, n° 1, a l'honneur de prévenir qu'indépendamment de son genre de service à la carte, il donne des repas servis avec soin à 1 fr. 50 cent. et 2 fr. par personne.

(7941) Un jeune garçon, âgé de 11 ans, a quitté le domicile de ses parents depuis le 8 courant, et n'a pas reparu. Il est vêtu d'une veste et d'un pantalon en drap gris, au tête, cheveux bruns et bouclés, yeux clignotants. Les personnes qui pourraient en donner des renseignements, sont priées de les adresser à M. Midan, libraire, rue Lafont.

(7917-3) Il a été perdu lundi dernier, sur le quai Humbert, quatre billets à ordre: Le 1^{er} de 482 fr., le 2^e de 250, le 3^e de 300, et le 4^e de 500 fr. Deux sont payables à Lyon, les autres à Vienne (Isère). La personne qui les a trouvés est priée de les remettre au bureau du journal; il y aura récompense.

BOURSE DU 14

Cinq p. o/o cons. jous. du 22 mars 1831. 89f 80 89f 80 89f 89f 25.

Fin courant. 89f 70 89f 70 88f 80 89f 20.

Emprunt 1831. 89f 89f 20 89f 89f 20.

Rente de la ville de Paris de 1831, jous. de janvier.

Quatre 1/2 p. o/o.

Quatre p. o/o au comptant. 77f 77f 77f 77f.

Trois p. o/o, jous. du 23 décem. 1830. 61f 40 61f 40 60f 50 60f 75.

Fin courant. 61f 40 61f 40 60f 25 60f 65.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1831.

1610f 1610f 1610f 1610f.

Caisse hypothécaire. 540f 540f 535f 535f.

Quatre canaux. 920f 920f 920f 920f.

Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de

Janvier 1831. 68f 90 69f 90 68f 80 69f.

Fin courant. 69f 69f 25 69f 69f 25.

Rente d'Espagne. 5 p. o/o Cer. Franç. jous. de nov. 13f 14f 13f

3f 8 13f 14f 13f 3f 8.

Empr. royal d'Espagne, 1823. jous. de janvier 1831. 66f 66f

66f 66f.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. o/o, jous. de jan. 1831. 52f 34f 52f 34f

52f 52f.

Espagne, 5^e série remboursable.

Empr. d'Italie, rembours. par 25^{me}, jous. de juillet 1828. 27f

27f 5f 27f 5f.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

LYON, imprimerie de BAYET, grandrue Mercière, n° 44.